

SITE NATURA 2000 « MARAIS DE MANTEYER »

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE

MARDI 26 MARS 2013, MANTEYER

Personnes présentes :

Jean-Claude GAST, Président du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)
Guy JULLIEN, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais de Manteyer », Adjoint au maire de Manteyer
Maurice CHAUTANT, maire de La Roche des Arnauds, Vice-président du SMIGIBA
Claudine POTIN, Service Eau Environnement Forêt (DDT 05)
Marcel ROSSI, Office National de la Chasse et Faune Sauvage (ONCFS) 05
Roger GARCIN, rapporteur scientifique du site Natura 2000 « Marais de Manteyer »
Stéphanie HUC, Conservatoire Botanique Alpin (CBNA)
Héloïse VANDERPERT, Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA
Mireille LE BRIS, Association Arnica montana
Roland AMADOR, ACCA Manteyer
Julie TOURNADRE, animatrice Natura 2000 « Piolit-Pic de Chabrières »
Eric HUSTACHE, animateur Natura 2000 « Dévoluy Durbon Charance Champsaur »
Annelise LAMPE, SMIGIBA
Antoine GOURHAND, SMIGIBA

Personnes excusés :

Patricia MORHET RICHAUD, Communauté de communes du Laragnais
Martine BARBET, Communauté de communes des 2 Buëch (CC2B)
Brigitte MONTET, Communauté de communes de Ribiers
Éliane DUPLAND, LPO Groupe local du Pays gapençais
Nathalie GIRARD, Chambre d'agriculture 05
Agnès VIVAT, animatrice départementale Natura 2000 – Mairie de Chorges

Ordre du jour :

- *Validation du projet de charte Natura 2000*
- *Actions réalisées et à venir*
- *Questions diverses*

Charte Natura 2000

A. Lampe présente succinctement ce qu'est une charte Natura 2000 et précise que le projet soumis à validation au COPIL a été élaboré lors d'un groupe de travail qui s'est tenu en décembre 2011.

La Charte Natura 2000 est un outil contractuel permettant à tout propriétaire ou mandataire de marquer son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité. Plus souple que les contrats Natura 2000, la Charte permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Chaque site Natura 2000 doit élaborer sa Charte, adaptée aux grands types de milieux naturels et aux enjeux de conservation présents.

Les engagements et recommandations (généraux et par grands types de milieux) sont passés en revue pour validation. Toutefois, quelques modifications sont apportées :

Présentation générale de la charte

Dans les avantages qu'elle induit, dans la partie « garantie de gestion durable des forêts », la référence à l'article L11 du code forestier est remplacé par les articles L122-7 et L122-8.

Engagements et recommandations généraux

- concernant les espèces envahissantes, il est convenu d'ajouter la liste des espèces animales envahissantes
- dans les recommandations, le terme pesticide est supprimé
- dans la dernière recommandation (compostage et broyage des résidus de coupe de haies), il est ajouté « sous réserve de l'absence d'espèces invasives (dans le cas contraire, éliminer les plantes invasives par brûlage) »

Milieux aquatiques et humides

- dans les engagements, il est ajouté un rappel de la Loi sur l'eau concernant l'utilisation des produits chimiques à proximité de l'eau, dont l'extrait sera annexé au document
- dans les recommandations, celle relative au passage des engins est supprimée car n'est pas claire par rapport à la réglementation existante

Milieux ouverts

- dans les engagements « Ne pas arracher ou détruire de végétaux non cultivés », il est ajouté « sauf actions prévues par le DOCOB et encadrées par la structure animatrice du site »
- dans les recommandations, concernant l'utilisation des vermifuges, il est précisé vermifuges « systémiques » et ajouté « et traiter les animaux un mois avant leur sortie »

Milieux boisés

- dans les recommandations, il est précisé au sujet de la plantation des haies, que celle-ci ne s'applique que dans la zone à réglementation spécifique définie dans l'APPB.

Sous réserve de l'intégration de ces différentes modifications, la Charte Natura 2000 est validée par l'ensemble des membres présents.

Actions réalisées et à venir

Actions de gestion

Pratiques agricoles

Une Mesure Agro-environnementale Territorialisée (MAET) a été signée en 2009 par une agricultrice pour une durée de 5 ans (mise en place d'un plan de gestion pastorale sur 12 ha ; absence de traitement phytosanitaire sur 0,8 ha ; report de fauche sur 1,27 ha).

Entretien de la roselière : opération de fauche expérimentale

A. Lampe rappelle qu'un contrat Natura 2000 a été signé fin 2010 par le SMIGIBA. L'objectif est de diversifier les habitats de roselières en rajeunissant certaines zones de roselière sèche au sud et à l'est du marais. Des travaux de fauche avec export des produits de coupe sont prévus chaque année à l'automne, à hauteur d'un hectare maximum.

Les parcelles concernées couvrent 3 ha et font l'objet d'un accord des propriétaires pour la réalisation des travaux (conventions SMIGIBA/propriétaires).

Le contrat représente un montant de 23 500 € pour 5 ans.

Suite aux incendies d'avril 2011, le début des travaux prévu initialement en septembre 2011 a été reporté en septembre 2012. Elle précise également que le contrat, comme tous les contrats Natura 2000 engagés dans le département s'achèvera plus tôt que prévu. Pour ce contrat, il se terminera en septembre 2014. Il reste donc deux années d'expérimentation.

En préalable, A. Lampe souhaite préciser les objectifs de cette action discutée lors de l'élaboration du Docob et notamment concernant les enjeux ornithologiques et floristiques. La question est de savoir si l'on souhaite maintenir la surface en roselière telle qu'elle est

aujourd'hui en rajeunissant certaines zones ou si c'est de réduire la surface en roseaux au bénéfice d'autres habitats (prairies humides).

Après discussion, il est convenu qu'il s'agit plutôt de contenir la roselière et de diversifier les habitats périphériques en pratiquant une réouverture du milieu par la fauche suivi de pâturage.

R. Amador rappelle que dans le passé, le secteur sud du marais était justement pâturé.

S. Huc et H. Vanderpert précisent qu'il est important de mettre en place un suivi qui permettra d'évaluer l'effet des différentes actions (fauche, pâturage, non intervention).

A. Lampe précise qu'un suivi de la végétation a été mis en place en 2011 et 2012 pour évaluer l'impact de la fauche, des incendies et du pâturage dans une parcelle en MAET.

R. Garcin rappelle qu'il s'agit d'une opération expérimentale et que la mise en place de pâturage sur les parcelles fauchées ne devraient pas porter atteinte à l'avifaune.

Concernant les travaux 2012, A. Lampe présente un bilan des travaux effectués et les difficultés rencontrées.

Les travaux se sont déroulés de mi-septembre à début octobre. Ils ont duré 13 jours au total. Ils ont été effectués par l'association les Environneurs à l'aide de faux forestières et de débroussailleuse manuelle pour 20% de la surface (parcelle de 0,7 ha). La parcelle concernée se situe au sud du marais. Le volume de roseaux fauché était d'environ 150 m³. Le coût des travaux s'élève à 5207 € TTC.

Concernant la valorisation des roseaux fauchés, il était prévu d'utiliser l'ensemble du volume extrait pour du paillage de cultures biologiques de petits fruitiers. Suite aux intempéries (fortes pluies fin septembre) et pour un problème de transport, la personne qui devait les récupérer s'est désistée au dernier moment. C'est pourquoi un volume important a été évacué en déchetterie (60% environ). Environ 35 % ont été utilisés par un éleveur comme litière pour animaux (vaches). Une autre part (8%) a été utilisée comme fourrage pour des ânes.

Un essai de broyage a aussi été réalisé (4 m³). Les roseaux broyés ont été récupérés par un propriétaire du marais pour du paillage.

Pour conclure, le bilan 2012 est mitigé :

- travaux manuels à la faux trop longs et fastidieux
- volumes de roseaux très importants à évacuer
- difficulté à valoriser les produits de fauche (peu de personnes intéressées localement)

R. Amador évoque l'affichage de cette opération en terme de bilan carbone et déplore les nombreux aller-retour en camion pour l'évacuation des roseaux fauchés.

C. Potin rappelle que ce contrat avait pour objectif de trouver des alternatives afin d'éviter les incendies qui ont des conséquences néfastes sur la faune et la flore.

Pour les travaux 2013, A. Lampe propose les améliorations et conditions suivantes :

- fauche des roseaux à la débroussailleuse manuelle uniquement
- avancée des travaux à fin août pour valoriser des roseaux encore verts comme fourrage pour animaux et éviter d'éventuelles intempéries
- mise en place de pâturage (sous réserve de trouver des animaux localement) sur la parcelle fauchée en 2012 en laissant une partie non pâturée comme témoin
- fauche de 1,5 à 2 ha sur des parcelles adjacentes à celle déjà fauchée (secteur pâturé dans le passé) et qui seront par la suite pâturées également (période et chargement à définir)
- mise en place d'une parcelle témoin sans intervention dans ce même secteur

Elle évoque également la possibilité de « ratisser » les produits de fauche par traction animale mais après discussion, il semble difficile de faire travailler un cheval sur ce terrain non homogène (présence de tourradons disséminés).

Concernant la période des travaux de fauche, R. Garcin précise que certaines espèces d'oiseaux peuvent encore être en période de reproduction à la mi-août (nichée de remplacement). Il est donc décidé de commencer les travaux vers la fin août.

Sensibilisation du grand public

Sorties nature

Deux sorties ornithologiques se sont déroulées en 2012 : dans le cadre de la Fête de la Nature en mai avec Roger Garcin et le SMIGIBA et dans le cadre d'un cycle de sorties Natura 2000 organisé par Gap Sciences Animation en avril, en collaboration avec le groupement des Accompagnateurs naturalistes.

En 2013, une sortie botanique organisée par Gap Sciences Animation (GSA) et le SMIGIBA est prévue le 8 juin. Une sortie ornithologique animée par R. Garcin va être à nouveau proposée le 24 mai pour la Fête de la nature.

Réunion publique d'information

Le SMIGIBA a organisé une réunion d'information à destination des propriétaires du marais de Manteyer. A l'ordre du jour : information sur Natura 2000, la gestion du marais, le contrat de fauche, les incendies, et présentation par R. Garcin de quelques oiseaux emblématiques du marais. Une dizaine de personnes était présente.

Plaquette d'information

A l'image de la plaquette départementale, des déclinaisons par site ont été engagées. La plaquette du marais de Manteyer, réalisée par le SMIGIBA est sortie en août 2012. Elle est disponible dans les Offices de tourisme du Buëch, dans certaines mairies et sur demande auprès du SMIGIBA.

Création d'un sentier de découverte et réfection du panneau d'information

En préambule, A. Lampe indique que le panneau d'information situé à l'entrée nord-ouest du site n'a pas encore été refait car il est prévu d'y faire figurer le cheminement d'un sentier de découverte (projet en cours).

Afin de discuter du cheminement et de la signalétique possibles pour ce projet de sentier, **un groupe de travail spécifique sera organisé courant avril**. Toutefois, certains points sont abordés.

Pour définir l'itinéraire possible, il est proposé de prendre en compte les critères suivantes :

- Utiliser au maximum les chemins cadastrés et parcelles communales
- Prendre en compte les activités agricoles
- Éviter les secteurs à enjeux écologiques forts
- Mettre en valeur la diversité des milieux

La proposition d'un cheminement est présentée sur carte. Une boucle semble difficile à réaliser puisque le passage au bord de la voie ferrée est interdit. Le chemin pourrait débuter au panneau d'information, se poursuivre sur un sentier cadastré (aujourd'hui partiellement existant sur le terrain) et traversant des prairies pâturées puis rejoindre la piste, longer des parcelles communales et privées, passer un ruisseau à l'aide d'une passerelle et terminer sur la butte où l'on peut avoir une vue d'ensemble sur le marais. Il serait nécessaire d'installer des clôtures et portillons pour la traversée des prairies, et peut-être des caillebotis dans les secteurs les plus humides.

R. Amador propose une éventuelle boucle au niveau de la zone des pelouses sèches.

Deux volets sont à étudier : l'itinéraire du sentier et la signalétique à mettre en place (panneaux, bornes renvoyant à un livret, table de lecture du paysage...).

Les financements possibles sont : contrat Natura 2000 non agricole non forestier, convention d'animation Natura 2000 et Conseil général 05 au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Projet pédagogique

A l'image de ce qui est fait sur le marais de Chorges, il est proposé au COPIL la mise en place d'un programme pédagogique qui sera proposé à l'école de La Roche des Arnauds.

J. Tournadre présente succinctement le programme effectué à Chorges depuis 3 ans. Il s'agit d'un cycle de 10 demi-journées par an en classe et sur le terrain animé par l'association Terre d'Eden. Les thématiques abordées sont le cycle de l'eau, l'écosystème du marais, la faune et la flore... Les retours de ce programme d'animations scolaires sont très positifs.

Cette action pourrait être financée grâce à la convention d'animation Natura 2000 et le Conseil général 05 au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Études et suivis

*** Faune**

Suivis ornithologiques

Roger Garcin réalise des suivis dans le cadre du Programme National de Recherche sur les Oiseaux (PNRO). Le marais de Manteyer est l'un des nombreux sites dans le 05 bénéficiant de ces suivis.

Étude de la population d'Azuré de la sanguisorbe

Une étude de l'Azuré de la sanguisorbe est programmée pour 2014. Elle a pour objectif de diagnostiquer la population du marais de Manteyer, son état de conservation et de proposer des mesures de gestion et de suivi de cette espèce menacée.

Cette étude portera également sur le site Natura 2000 « Le Buëch » où des prospections complémentaires aux inventaires 2007 seront réalisés.

Le site Natura 2000 du marais de Manteyer étant désigné au titre de la Directive Oiseaux, il n'a pu faire l'objet, jusqu'à présent, d'études ou de suivis des autres espèces animales d'intérêt communautaire ou patrimonial.

Le financement sera assuré par Natura 2000 (100% État).

*** Flore et milieux**

Suivi de la Violette naine

A. Lampe explique que la Violette naine est une espèce très rare dans les Hautes-Alpes (trois stations connues : Manteyer, La Paillade et Tresserres). Protégée au niveau régional, elle fait l'objet d'un suivi dans le cadre du réseau de conservation de la flore Alpes-Ain.

S. Huc présente brièvement le réseau de conservation créé en 2008 pour centraliser et harmoniser les suivis des espèces rares. Un suivi global de *Viola pumila* est mené depuis 2009 (fréquence de l'espèce le long de transects). Cette année, il est prévu de faire un suivi plus précis des stations à l'aide de placettes (carré de 0,5*0,5 m²) réparties le long de transects. En parallèle, des paramètres environnementaux seront également relevés : hauteur d'eau, recouvrement de végétation, pratiques éventuelles (pâturage, labour, feu).

Ce suivi sera réalisé annuellement. En 2013, les relevés se feront à deux reprises pour la mise en place du protocole.

Suivi de la végétation (roselières et prairies humides)

Une étude sur la végétation du marais a été réalisée en 2011 et 2012 par Olivier Senn, phyto-écologue pour la mise en place d'un protocole de suivi, à l'aide de lignes de lecture.

A. Lampe rappelle que ce suivi a divers objectifs :

- évaluer l'impact du feu sur la végétation (incendies 2011)
- évaluer le contrat Natura 2000 de fauche de la roselière (mise en œuvre 2012-14)
- évaluer la MAET (zones mises en défens et zones pâturées) (mise en œuvre 2009-14)

La campagne des prochains relevés doit être définie en collaboration avec l'animatrice départementale Natura 2000.

Suivi RHoMéo

H. Vanderpert présente le programme RhoMéo, Observatoire de l'évolution du bon état des zones humides du bassin Rhône Méditerranée. En PACA, il est piloté par le CEN PACA et a démarré en 2010. 48 sites tests ont été choisis dans la région dont le marais de Manteyer.

L'objectif de ce programme est d'identifier des indicateurs biologiques du bon état des zones humides ainsi que des indicateurs liés à la télédétection (photos aériennes, satellites...).

Différents relevés ont été effectués sur le marais en 2011 et 2012 concernant :

- Inventaires Insectes et Amphibiens
 - Relevés botaniques
 - Mesures du niveau d'eau de la nappe souterraine (pose d'un piézomètre)
 - Analyse des sols, recherche de polluants (organo-chloré et micropolluants) et métaux lourds
- Le programme continue en 2013 et doit déboucher sur un guide technique permettant de mesurer l'état de conservation des zones humides sur l'ensemble du bassin du Rhône.

Veille à la cohérence des politiques publiques

Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

A. Lampe explique brièvement la démarche réalisée en 2012 par le Conseil Général 05 concernant l'élaboration du schéma départemental des ENS. A l'issue de cette année d'étude et de concertation, 48 sites haut-alpins vont être proposés dont 16 prioritaires. Le marais de Manteyer est l'un de ces derniers. Le schéma doit être validé par les élus en avril 2013. La labellisation ENS permettrait le financements jusqu'à 50% (60% pour les zones humides) d'actions de restauration, gestion ou communication.

Vie du réseau Natura 2000

Journées d'échanges

Diverses journées de formation et d'échanges ont été organisées par l'animatrice départementale et la DREAL (outil SUDOCO, formation Qgis, maraudage...). Le SMIGIBA a également participé à la journée du réseau de conservation de la flore Alpes-Ain animée par le CBNA.

Réunions des Présidents de comité de pilotage des sites Natura 2000 haut-alpins

JC Gast explique la volonté des Présidents de COPIL Natura 2000 d'échanger sur les différentes problématiques liées à l'animation des sites haut-alpins et notamment sur l'évolution de la gestion des sites et leur financement ainsi que l'évolution vers un dispositif réglementaire (Évaluation des incidences). Une première réunion a été organisée en 2012, une seconde en présence des Services de l'État en mars 2013 (plus d'infos sur <http://hautes-alpes.n2000.fr/>). La DDT a précisé que Natura 2000 est une politique prioritaire de l'Europe et qu'une lisibilité sur les financements à venir se précisera en 2014. Les élus ont insisté, quant à eux, sur le maintien des postes d'animation et sur celui de l'animation départementale qui permet un efficace travail en réseau.

Il est décidé que cette réunion sera reconduite chaque année.

Outils de communication

Différents outils permettent d'informer sur le dispositif Natura 2000 et les actualités des sites des Hautes-Alpes : le site internet du réseau 05 (<http://hautes-alpes.n2000.fr/>); le site internet et le bulletin d'information du SMIGIBA (<http://www.smigiba.fr>) ; l'exposition départementale (plusieurs jeux de 6 panneaux sont à disposition des animateurs et des collectivités qui en feraient la demande); une plaquette d'information sur Natura 2000 dans le 05 et des plaquettes par site, une lettre d'information électronique.

Évaluation des incidences Natura 2000

A. Lampe indique et transmet aux membres la seconde liste locale du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 validée par le Préfet le 6 mars 2013. Elle concerne les projets qui ne relèvent actuellement d'aucun régime administratif (« régime propre Natura 2000 »).